



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE LA
DEMOCRATIE LOCALE**

Lons le Saunier, le 9 février 2012

Bureau des Collectivités Territoriales

Le Préfet du Jura

Affaire suivie par :

Jean-Michel DORNIER

Tél : 03 84 86 85 37

Mél : jean-michel.dornier@jura.gouv.fr

Circulaire n°9

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires du département
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale
Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration des Régies
Départementales du Jura
Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale du Jura

Pour information à :

Messieurs les Sous-Préfets de Dole et de Saint-Claude
Monsieur le Directeur Départemental des Finances
Publiques du Jura
Madame la Présidente de l'Association
des Maires et Communes du Jura
Mesdames et Messieurs les Trésoriers du département

Transmis par messagerie

OBJET : Recensement des emprunts à risque

Par la circulaire n°2 en date du 04 janvier 2012, je vous communiquais les informations relatives aux emprunts à risque.

En vue de l'établissement du rapport que le Gouvernement doit remettre au Parlement le 1^{er} juin 2012, je vous rappelle que la transmission de l'annexe sur l'état de la dette-répartition par typologie est une obligation pour les collectivités concernées.

En conséquence, si votre collectivité a souscrit un ou plusieurs emprunts à risque tels qu'ils ont été définis dans ma circulaire précitée, il convient que vous adressiez cette annexe établie au titre de l'année 2011 au **Bureau des Collectivités Territoriales de la Préfecture du Jura**.

Je vous remercie de me transmettre ce document **avant le vendredi 24 février 2012**.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général

Signé

Jean-Marie WILHELM